



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juin 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-neuvième session

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel*

* Soumission tardive.

GE.15-08661 (F) 060715 060715



Merci de recycler



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 16/22 et à la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans lesquelles le Conseil a demandé au secrétariat de lui fournir chaque année par écrit des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et sur les ressources qui lui sont allouées. Comme indiqué dans le rapport précédent (A/HRC/25/36), afin de réunir tous les renseignements relatifs à l'Examen périodique universel, et conformément à la décision 17/119 du Conseil, le secrétariat soumet en même temps les rapports relatifs aux activités financées par les deux fonds d'affectation spéciale créés au titre de l'Examen périodique universel, à savoir le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique s'agissant de la mise en œuvre de l'Examen périodique universel. Ainsi, à compter de 2015, les deux rapports annuels devraient être soumis au Conseil à sa session de juin. Le présent rapport donne un aperçu des contributions reçues et des dépenses engagées au 31 décembre 2014, ainsi qu'une description des activités financées depuis la soumission du précédent rapport.

II. Situation financière du Fonds

2. On trouvera dans le tableau 1 des renseignements détaillés sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2014.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(En dollars des États-Unis)

Recettes	
Contributions volontaires reçues des gouvernements en 2014	
Singapour	10 000,00
Recettes accessoires et produit des intérêts	14 123,33
Total des recettes	24 123,33
Dépenses^a	
Dépenses de personnel	–
Honoraires et frais de voyage des experts et consultants	–
Frais de voyage du personnel	57 004,91
Frais de voyage des représentants	217 584,59
Services contractuels	–
Frais généraux de fonctionnement	–
Fournitures et accessoires	–
Dons, contributions et séminaires	23 078,00
Dépenses d'appui au programme	39 906,03
Total des dépenses	346 875,53
Excédent/déficit net pour la période	-322 752,20

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2014	2 176 173,26
Divers ajustements/économies/remboursements aux donateurs	-1 222,84
Solde au 31 décembre 2014	1 857 796,93

^a Décaissements et obligations.

3. Depuis la création du Fonds, 15 pays ont versé des contributions financières.
4. Comme le Fonds ne dispose pas de recettes régulières prévisibles, une partie importante de ses ressources est conservée comme réserve pour les activités futures; le secrétariat du Fonds a été attentif à toutes les demandes afin de favoriser la participation, conformément au mandat du Fonds.

III. Activités

A. Participation à des réunions

5. Le Fonds a été créé dans le but de fournir un soutien financier, entre autres, pour couvrir les frais de déplacement des représentants officiels des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, à Genève afin de participer :

- a) Aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles leur pays est examiné;
- b) Aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme durant lesquelles le document final de l'Examen concernant leur pays est adopté.

6. Le Fonds couvre également les frais de déplacement des représentants officiels (un par délégation) des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui ne disposent d'aucune représentation permanente à Genève, pour exercer les fonctions de rapporteurs (c'est à dire, membres de la « troïka »).

7. Outre les frais de déplacement, le Fonds verse également une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment de la réunion. Conformément aux dispositions officielles applicables à ce type de déplacement, un gouvernement qui demandait officiellement à bénéficier de cette aide était informé des montants qui lui seraient alloués au titre des frais de voyages et de l'indemnité journalière de subsistance en fonction de l'itinéraire souhaité, et les frais étaient remboursés rétroactivement après le déplacement et sur présentation des justificatifs nécessaires. Toutefois, ce dispositif s'est révélé coûteux pour de nombreux gouvernements bénéficiaires qui, faute d'avoir pu soumettre les documents justifiant leurs frais de voyage, n'étaient pas remboursés. Depuis la dix-septième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (21 octobre-1^{er} novembre 2013), afin de remédier à cette situation, le secrétariat fournit les billets en classe économique et verse l'indemnité journalière de subsistance à l'arrivée à Genève, ce qui résout la plupart des difficultés liées au remboursement rétroactif des frais engagés.

8. En revanche, l'achat des billets directement par le secrétariat exige davantage d'anticipation, car les gouvernements doivent désigner leur représentant suffisamment longtemps à l'avance pour permettre au secrétariat d'organiser le déplacement et d'émettre le billet conformément à la politique officielle de l'ONU en matière de voyages. Lorsque l'émission directe de billets n'est pas possible, le système de remboursement rétroactif des frais de voyage continue de s'appliquer.

9. Au total, 15 des États examinés en 2014 ont demandé une aide financière pour se rendre aux séances du Groupe de travail lors desquelles ils étaient examinés. Huit d'entre eux étaient des pays moins développés ou des petits États insulaires en développement. Cinq États, dont quatre pays moins développés ou petits États insulaires en développement, ont sollicité une aide financière pour se rendre à la séance du Conseil des droits de l'homme lors de laquelle le document final de l'Examen concernant leur pays serait adopté. Sur les 15 États, 14 ont déjà été remboursés de leurs dépenses.

10. Le tableau 2 ci-après montre comment l'aide financière et les dépenses annuelles ont été réparties, de même que les montants autorisés, l'état des remboursements et le total des contributions s'agissant de l'aide financière destinée aux frais de voyage des représentants de gouvernement à Genève.

Tableau 2

Frais de voyage des représentants de gouvernement se rendant aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme

<i>Année</i>	<i>Nombre de pays remboursés</i>	<i>Montant autorisé/demandes en attente (dollars É.-U.)</i>	<i>Montant versé (dollars É.-U.)</i>
2008	6	13 280	16 885
2009	17	33 846	23 568
2010	23	46 365	39 942
2011	21	81 778	11 698
2012	3	12 920	11 295
2013	6	35 176	35 176
2014	15	57 564	53 939
Total			192 503

B. Activités de formation

11. Conformément à son mandat, le Fonds a la possibilité de financer des séances d'information pour aider les pays à se préparer avant les sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Ces séances se présentent généralement sous la forme de débats en séances plénières et de discussions en groupes restreints au cours desquels les participants ont la possibilité d'examiner les politiques, les procédures et les modalités de l'Examen périodique universel, d'échanger des données d'information et de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'organisation de consultations nationales, la mise sur pied de mécanismes interministériels de coordination, la rédaction des rapports nationaux et la participation aux dialogues organisés par le Groupe de travail et le Conseil des droits de l'homme en séances plénières.

12. On s'est efforcé davantage à entretenir la coopération entre les États et le mécanisme de l'Examen périodique universel, surtout en ce qui concerne les petits États insulaires en développement et les pays moins avancés qui n'ont pas de représentation à Genève. En 2014, les activités d'information ont consisté notamment à organiser des réunions bilatérales avec les ambassades de ces pays à New York (10-14 février) et Bruxelles (26-28 novembre), ainsi qu'un séminaire de formation à Casablanca (Maroc) (9-11 décembre).

13. Les réunions bilatérales de New York et Bruxelles se sont inscrites dans le cadre d'une vaste stratégie consistant à permettre aux pays dotés de moyens humains limités de participer à ces activités en des lieux différents. La mission organisée à New York faisait partie d'une série de séances d'information amorcée en 2009 dans le but de sensibiliser et d'informer les délégations sur le processus et le mécanisme de l'Examen périodique universel. La formule initialement adoptée pour ces séances a été revue en 2012, les réunions bilatérales étant de préférence organisées dans les locaux des missions permanentes des petits États insulaires en développement et des pays moins avancés. Une réunion associant l'ensemble des délégations intéressées a également été organisée. En février 2014, des réunions ont été sollicitées par les missions permanentes des pays ci-après : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Fidji, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Marshall, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie et Suriname. Des réunions ont par la suite été organisées avec les délégations de tous ces pays, à l'exception de la Dominique, des Fidji, de la Gambie et de Nauru.

14. Les délégations ont apprécié la nature bilatérale des séances sur mesure et les retours d'informations ont été positifs. Dans la plupart des cas, les relations avec l'ONU, y compris avec l'Office des Nations Unies à Genève, étaient assurées par les représentations permanentes à New York, mais dans certains cas, les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies étaient basés à Bruxelles. On a constaté que, du fait de la proximité géographique et de la facilité des communications, il était plus aisé de nouer des contacts avec les représentations diplomatiques à Bruxelles afin d'assurer une participation cohérente des États concernés et un meilleur suivi de la mise en œuvre de leurs obligations nationales. Ainsi, des réunions ont été organisées avec les représentants du Guyana, du Malawi, de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles, et avec le représentant des ambassades des États des Caraïbes orientales et avec les Missions de Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Union européenne.

15. Lorsqu'ils se trouvaient à Bruxelles, des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en ont profité pour organiser une série de réunions d'information auprès de divers départements du Service européen pour l'action extérieure. Les participants à ces réunions ont manifesté un vif intérêt pour l'Examen périodique universel. En particulier, ils ont fait part de leur intérêt pour ce qu'ils ont appelé les « questions horizontales », à savoir la coordination entre les institutions et les délégations sur les questions relatives aux droits de l'homme, et ont souhaité mieux comprendre le rôle et la participation des organisations de la société civile dans toutes les phases du processus de l'Examen périodique universel.

16. Dans le prolongement du séminaire organisé à Maurice en juillet 2013 (voir A/HRC/25/36, paragraphes 12 et 19), un séminaire a eu lieu à Casablanca du 9 au 11 décembre. Il était consacré aux méthodes de travail et aux modalités de participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement au Conseil des droits de l'homme et à l'Examen périodique universel. Au total, 37 personnalités représentant 20 pays sont venus depuis Genève ou depuis leur capitale respective pour prendre part à cette manifestation. Des fonctionnaires du HCDH, de même que le Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, ont participé au séminaire en tant que personnes ressources.

17. Le séminaire de Casablanca a offert aux États francophones une occasion de mieux connaître le Conseil des droits de l'homme et l'Examen périodique universel et d'enrichir leurs connaissances à travers un exercice de simulation destiné à leur montrer comment analyser les recommandations et déterminer leur position en tant qu'État examiné. Un exercice a en outre permis aux représentants de jouer le rôle de la *troïka*. Cet exercice a été jugé particulièrement utile par les représentants des États qui

n'étaient pas encore membres du Conseil et qui, de ce fait, n'avaient pas encore eu la possibilité de participer au mécanisme en tant que membre d'une troïka.

18. Le quatrième séminaire organisé par l'Organisation internationale de la francophonie en partenariat avec le HCDH sur le thème de l'Examen périodique universel s'est tenu à Chisinau en avril 2014. Il avait pour objectif de recenser les difficultés rencontrées par les États francophones dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel et les recommandations émanant d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Le séminaire visait également à mettre en lumière les exemples positifs de mesures de mise en œuvre et de suivi.

19. Le séminaire s'est articulé autour de quatre thèmes principaux, sur lesquels les participants ont débattu en groupes de travail : les plans nationaux pour la mise en œuvre des recommandations; l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations; l'élaboration et la rédaction des rapports nationaux; et l'assistance technique et financière pour la mise en œuvre des recommandations.

20. À la fin du séminaire, un certain nombre de conclusions ont été tirées. Elles concernaient, en particulier, le caractère cyclique du processus de l'Examen périodique universel, le nombre et la formulation des recommandations, l'utilité des rapports à mi-parcours pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et les difficultés rencontrées, la nécessité de définir des indicateurs pour évaluer les progrès, le rôle de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme pendant tout le processus, et le rôle croissant des parlementaires et la valeur ajoutée apportée par leur participation.

21. Conscient de l'importance de la participation des parlementaires, le HCDH a établi un partenariat officiel avec l'Union interparlementaire afin de promouvoir la participation de parlementaires aux travaux du Conseil des droits de l'homme, en particulier au processus de l'Examen périodique universel et à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'Examen. Dans ce contexte, plusieurs séminaires régionaux ont été organisés en 2014, notamment à Bucarest (février), Montevideo (juillet) et Rabat (septembre). Des parlementaires des régions concernées ont été informés du processus de l'Examen périodique universel et des domaines dans lesquels leur intervention et leur coopération seraient possibles.

IV. Conclusions

22. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a continué de faciliter la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel durant lesquelles ils étaient examinés. Une assistance a été accordée aux États concernés, sur leur demande, pour leur permettre de participer à l'adoption du document final de l'Examen les concernant par le Conseil des droits de l'homme en séances plénières. À cet égard, en plus de la correspondance normalement requise, le secrétariat mène en collaboration avec les délégations un suivi plus rapproché de façon à permettre à tous les États qui peuvent prétendre à une assistance au titre du Fonds de contributions volontaires de profiter de cette possibilité.

23. Depuis la création de l'Examen périodique universel et face aux difficultés intrinsèques rencontrées pour rendre la participation à ce processus véritablement universelle, les besoins et les contraintes des pays les moins avancés sont systématiquement pris en considération. Il est nécessaire de mettre en place des activités de communication régulières pour permettre une participation informée, constante et entière des États qui disposent de moyens limités et qui

n'ont pas de représentation à Genève. Ces pays font l'objet d'une attention spécifique au moyen d'initiatives ciblées qui peuvent prendre la forme de rencontres bilatérales ou de séminaires sous régionaux. En 2015, dans le prolongement des séminaires de Maurice et de Casablanca, des séminaires spécifiques seront organisés à l'attention des pays lusophones et des États des Caraïbes.

24. Le HCDH développe et renforce actuellement son partenariat avec l'Union interparlementaire, et d'autres séminaires régionaux seront organisés en 2015. À l'issue de la première série de séminaires, il est prévu d'établir un recueil des bonnes pratiques recensées lors de ces rencontres et de le diffuser largement auprès des acteurs concernés.
